

Hygiène et sécurité

Il est demandé aux enfants et aux adultes de se déchausser dans la salle ou de prévoir des chaussons ou chaussures d'intérieur.

L'assistant(e) maternel(le) doit apporter les affaires personnelles de l'enfant dont il pourrait avoir besoin durant l'atelier comme des couches, du change, des vêtements adaptés à l'activité. L'assistant(e) maternel(le) veille à respecter la pudeur de l'enfant et son intimité que ce soit lors du change, du passage aux toilettes, ou des ateliers.

Il est recommandé d'informer le rpe en cas de maladie contagieuse d'un enfant ayant participé aux éveils

Règles de vie

Il est demandé à chacun de respecter, les personnes, les lieux et le matériel mis à disposition. L'assistant(e) maternel(le) soutient l'enfant dans ce sens.

L'assistant(e) maternel(le) s'engage, en venant aux éveils, à être dans une dynamique professionnelle en participant activement, en veillant à se mettre à la hauteur des enfants (au sol ou sur une chaise) et en utilisant un langage et un vocabulaire adapté

L'utilisation du portable est limitée aux cas d'urgence, il est préférable de l'éteindre ou de l'utiliser en mode vibreur.

Les adultes, avec l'aide des enfants, prennent soin de ranger la salle d'activité à la fin de chaque séance.

Un espace avec des tapis est aménagé pour les plus petits afin qu'ils puissent évoluer librement. Les assistant(e)s maternel(le)s doivent veiller à ce que les plus grands préservent cet endroit en leur demandant de s'y asseoir.

Les goûters, gâteaux... sont partagés entre tous les enfants après s'être assuré de l'accord de l'adulte référent (afin d'éviter tout risque d'intolérance) et ce dans un esprit de convivialité.

Toute participation aux ateliers d'éveil engage à respecter ces règles visant à garantir la qualité et la sécurité de l'accueil de l'enfant au sein du Relais.

LE RELAIS PETITE ENFANCE

*De la communauté
d'Agglomération du Pays de Dreux*

Centre Bourg. Voie de l'Avenir
28350 SAINT LUBIN DES JONCHERETS
02 32 33 63 99/ 06 43 98 14 22
rpe.saintlubin@dreux-agglomeration.fr



Les ateliers du relais

Le lundi, mardi et vendredi à Saint Lubin des Joncherets, Centre de loisirs du Haut Venay, 3 ter rue Charles Renard

Le jeudi à Saint Rémy Sur Avre, Espace Rémois, Place de l'Eglise

Le mardi à Vert en Drouais, salle des associations, rue Waddington

Le fonctionnement

Les ateliers d'éveils sont ouverts aux enfants accompagnés de leur assistant(e) maternel(le). Ils sont d'accès libres et gratuits.

Ils se déroulent de 9h45 à 11h30 le lundi, mardi, et vendredi à St Lubin, le jeudi à St Rémy et 1 mardi sur 2 à Vert En Drouais (réservés prioritairement aux assistant(e)s maternel(le)s de Saint Rémy et de Vert En Drouais non véhiculées). Les ateliers sont organisés par thème selon un planning diffusé aux assistant(e)s maternel(le)s à chaque période de vacances scolaires et sont identiques durant deux semaines consécutives.

Le déroulement

Les ateliers se déclinent en plusieurs temps :

- Un temps de jeux libres pour les enfants et de rencontres entre assistant(e)s maternel(le)s
- Une chanson pour se dire « bonjour » et une lecture pour introduire l'atelier
- Un temps d'activité manuelle, de musique, ou de gymnastique
- Un temps de jeux libres
- Un temps de chansons et de comptines pour se dire « au revoir »

Le jeu libre permet à l'enfant de s'approprier les lieux, d'observer, d'expérimenter, et d'entrer en contact avec les autres enfants.

Différents espaces de jeux sont accessibles aux enfants :

- Les jeux d'imitation (dinette, poupées, bricolage) développent la personnalité de l'enfant en s'identifiant et en imitant les adultes.
- Les jeux de motricité (grimper, descendre, se cacher) apprennent à l'enfant à maîtriser les capacités de son corps.
- Les jeux de concentration (Légos, puzzles, livres) pour s'amuser à construire et à détruire, à reconstituer, et pour prendre plaisir à manipuler en aillant un pouvoir sur l'objet.
- Les jeux de créativité (graphisme, manipulation) permettent à l'enfant de développer son imagination.

Les comptines, les chansons et la lecture développent le langage, enrichissent le vocabulaire et affinent la prononciation par le biais du jeu, d'un livre, ou de marionnettes à doigts.

Les activités « accompagnées » sont proposées à l'enfant sans obligation de participation. Elles permettent à l'enfant de suivre ou de s'approprier une consigne simple. Faire avec ou à côté d'un autre enfant nécessite un partage de matériel et d'espace amenant à une socialisation future. L'objectif principal demeure le plaisir de manipuler, de créer, de découvrir ses possibilités et d'expérimenter, dans les limites de ses capacités, sans attente de résultat. Le rôle de l'adulte est de l'encourager, de porter un regard bienveillant sur l'enfant en l'aidant à « faire seul ».

Les inscriptions

Le nombre de participants à chaque atelier étant limité, les assistant(e)s maternel(le)s doivent, suite à l'envoi du planning, s'y inscrire auprès de la responsable du rpe

En cas d'absence, l'assistant(e) maternel(le) s'engage à prévenir dès que possible afin qu'un autre enfant puisse bénéficier de l'atelier

En cas d'absence de l'animatrice du rpe, les assistant(e)s maternel(le)s sont prévenu(e)s par téléphone ou par sms de l'annulation de l'atelier

Responsabilité

Durant les ateliers d'éveil, l'assistant(e) maternel(le) est entièrement responsable de la sécurité physique, affective et du bien-être des enfants qu'il/elle accompagne.

L'autorisation écrite des parents de participation aux éveils et de diffusion de photos sont obligatoirement transmises à la responsable du rpe.

Toute photo prise par l'assistant(e) maternel(le) est à usage personnel et ne peut donc pas être diffusée.

Les assistant(e)s maternel(e)s sont soumis(es) à la discrétion professionnelle. Ils/elles s'engagent donc à respecter l'histoire personnelle de l'enfant et de sa famille. Toute difficulté pourra être évoquée en dehors de la présence des enfants sur des temps prévus à cet effet.

